

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 072-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.207

Déposée le: 22.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Kullmann (Hilterfingen, UDF) (porte-parole)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)
Machado Rebmann (Bern, LAVerte)
Teuscher-Abts (Roggwil, PLR)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Gnägi (Jens, PBD)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Proxénétisme à la loverboy et traite d'êtres humains: prévention dans les écoles

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de garantir que les élèves, les parents et le corps enseignant soient informés des dangers des astuces de type « loverboy » et de choisir au moins un centre de consultation existant dans le canton de Berne qui sera formé et se spécialisera sur la thématique ;
2. de sélectionner ou préparer de la documentation sur la traite d'êtres humains et la prostitution forcée adaptée à l'âge des élèves et de former les écoles pour qu'elles les sensibilisent davantage à ce sujet.

Développement :

Point 1 :

En 2017, la ligne d'appel nationale de déclarations contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle a reçu 21 signalements de cas de type « loverboy ». Les « loverboys » couvrent les jeunes filles d'attention, d'affection, de compliments et souvent aussi de cadeaux. Simultanément, ils rendent leurs victimes dépendantes émotionnellement et les éloignent de leur famille et de leur cercle de connaissances. Plus tard, ils les incitent ou les forcent à se prostituer. Souvent, les « loverboys » font miroiter aux victimes qu'ils prévoient d'utiliser l'argent gagné pour financer leur avenir en commun.

Alors que ces types de cas sont apparus aux Pays-Bas puis en Allemagne à partir des années 2000, ils semblent se multiplier en Suisse aussi ces dernières années. Afin d'attirer l'attention sur les « loverboys », la mère d'une jeune fille concernée s'est récemment adressée à la presse (cf. article de la NZZ « Verliebt, verraten, verkauft : Wie Teenager missbraucht werden » [amoureuses, trahies, vendues : comment les adolescentes sont exploitées] du 24 février 2018¹). D'après l'article, le « loverboy » est parvenu à convaincre l'adolescente d'avoir des rapports sexuels avec d'autres hommes et de les filmer, en argumentant que c'était normal et que tout le monde le ferait.

Avec la propagation de ce phénomène en Suisse, il faut prendre de toute urgence des mesures de prévention dans les écoles. Toutes les jeunes filles devraient savoir qu'il n'est pas normal que leur compagnon leur demande d'avoir des relations sexuelles avec d'autres hommes, et que cela équivaut habituellement à de l'exploitation sexuelle et un rapport de dépendance. L'association de la sexualité avec le couple, l'amour et le respect concorde aussi avec la compétence ERG.5.3 du Lehrplan 21. Jusqu'à présent, beaucoup de parents déconcertés ont dû se tourner vers un service spécialisé en Allemagne pour bénéficier d'un conseil compétent sur la problématique des « loverboys » : cela donne à penser que les services spécialisés suisses ne se sont pas encore suffisamment familiarisés avec cette thématique. Un documentaire de la chaîne télévisée ARD décrit quelques cas typiques de « loverboys » et présente différentes possibilités de prévention.²

Point 2 :

Les enfants sont aujourd'hui confrontés plus tôt à la sexualité en raison des évolutions qu'ont connues les médias et la société au cours des dernières décennies. Lorsqu'on parle de prostitution avec des jeunes, on entend régulièrement que certains jeunes hommes reçoivent une « entrée » dans un bordel en cadeau lors d'occasions spéciales comme un anniversaire, et qu'ils y font leurs premières expériences sexuelles. Puisque la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle va presque toujours de pair avec les milieux de la prostitution, il faut qu'une prévention adaptée à l'âge des élèves (à partir du 3^e cycle au plus tard) fasse partie intégrante des cours d'éducation sexuelle.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ https://www.act212.ch/wp-content/uploads/2018/03/Bericht_Melanie.pdf

² [http://www.ardmediathek.de/tv/Reportage-Dokumentation/Verliebt-verführt-verkauft/Das-
Erste/Video?bcastId=799280&documentId=45500418](http://www.ardmediathek.de/tv/Reportage-Dokumentation/Verliebt-verführt-verkauft/Das-Erste/Video?bcastId=799280&documentId=45500418)